

À qui s'adresse le Centre d'identité ?

Tous les employés doivent utiliser le Centre d'identité. Un employé est une personne avec un dossier dans le système de paie de la CS.

Est-ce que les stagiaires peuvent utiliser le Centre d'identité ?

Non, actuellement les stagiaires et autres personnels externes doivent continuer de formuler leurs demandes d'accès avec notre système [SoutienTIC](#) ou communiquer avec nous.

Quel est le cycle d'une demande ?

1. Demande d'accès (ajout, modification, retrait) par l'utilisateur dans le Centre d'identité
2. Traitement de la demande par l'approbateur dans le Centre d'identité
3. Envoi d'un courriel de confirmation (à l'utilisateur, à l'approbateur et à la direction du bâtiment)
4. Traitement de la demande par le Service des TIC

Est-ce que ma demande est acceptée automatiquement ?

Non, un approbateur par bâtiment traite toutes les demandes de changement d'emploi et d'ajout de service.

Qui est mon approbateur ?

Il y a un approbateur par bâtiment.

- École primaire = secrétaire d'école
- Écoles secondaires = secrétaire de direction
- Centres d'éducation des adultes et formation professionnelle = gestionnaire administratif
- Centres de service = Service des TIC

Quels accès sont activés automatiquement après l'approbation d'une demande de création ?

L'ouverture d'une session sur un ordinateur de la Commission scolaire ainsi que l'accès à votre dossier personnel (U:\).

À quel moment l'accès au courriel est-il disponible après l'approbation d'une demande de création ?

L'utilisation du courriel dans Office 365 est disponible généralement 24 heures après l'acceptation de votre demande de création.

À quel moment l'accès au portail ÉduGroupe est-il disponible ?

La gestion des accès au portail Édu-groupe relève d'un autre processus. Votre accès s'activera automatiquement après votre première paie.

Quel bâtiment doit choisir un enseignant qui effectue de la suppléance dans plusieurs écoles primaires ?

Le bâtiment CSKR - Bâtiment à venir (enseignant). Par contre, ce bâtiment n'offre aucun service (pas d'accès aux dossiers de partage des écoles, pas d'accès aux applications CS tel que GPI-Internet). Si l'enseignant a besoin de certains services, il doit demander le bâtiment où il travaille.